

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/90

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 1 ^{er} décembre 2017
Date d'affichage :	le 11 décembre 2017

Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Philippe LECOT, Florent MAZIÈRES.

Absents représentés : Messieurs Marcel DAUSQUE par Monsieur BÉRANGER, Michel DUPONT par Monsieur LECOT, Dominique FERRY par Monsieur GAGE, Gérard WARIN par Madame MORIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Restitution des ouvrages relatifs à la distribution publique d'électricité à la commune de GUIVRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 23 octobre 2017 autorisant le retrait de la commune de GUIVRY du SEZEO à compter du 1^{er} janvier 2018,

Monsieur le Président expose qu'il n'est constaté ni encours de la dette, ni subvention perçue concernant les biens restituables et qu'il convient de l'autoriser à signer le procès-verbal de restitution des ouvrages auprès de la commune de GUIVRY.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le procès-verbal de restitution des ouvrages relatifs à la distribution publique d'électricité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

